



Gouvernement du Québec
Conseil supérieur
de l'éducation

Comité catholique

LES ANGLO-CATHOLIQUES ET LA CONFESIONNALITÉ SCOLAIRE

Octobre 1982

E3S9
C65/
A53
1982
QCSE

Recommandations adoptées à la 204^e réunion
du Comité catholique
les 21-22 octobre 1982

ISBN 2-550-05638-8
Dépôt légal: quatrième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

E359
C65
A53
1982
QL5E

Doc. 1238

**LES ANGLO-CATHOLIQUES
ET
LA CONFESIONNALITÉ SCOLAIRE**



Les Anglo-catholiques et la confessionnalité scolaire

Recommandations adoptées à la 204^e réunion
du Comité catholique
les 21-22 octobre 1982.

Au cours de l'année 1981-1982, le Comité catholique a prêté une attention spéciale à la situation des Anglo-catholiques dans le système québécois d'éducation. Les Anglo-catholiques forment une minorité à l'intérieur de la population catholique, en majorité francophone. Soucieux du respect de leurs droits, le Comité catholique a voulu analyser les éléments de leur situation scolaire, sous l'angle de la confessionnalité. Des relevés de situation, des visites d'école et des consultations ont fait ressortir certaines attentes des Anglo-catholiques.

Bien que partageant plusieurs traits de la population franco-catholique ou anglo-protestante, les Anglo-catholiques rencontrent par ailleurs des problèmes particuliers et s'attendent à certains aménagements qui conviennent à leurs désirs et à leur situation.

Le Comité catholique fait ici état des observations recueillies sur cette situation, au cours de l'année 1981-1982. À l'égard de l'ensemble du système d'éducation québécois, le Comité a récemment annoncé son intention d'établir le régime d'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral, dans l'école reconnue comme catholique¹. Il a exprimé ses vues sur l'école publique catholique dans un système scolaire en évolution². Il fera connaître ultérieurement ses réflexions sur les aménagements de la confessionnalité proposés par le Livre blanc sur la réforme scolaire³. Les réflexions qui suivent rappellent la situation et les attentes des Anglo-catholiques, telles qu'elles se dévoilent au terme de l'année 1981-1982.

1. La population étudiante anglo-catholique au primaire et au secondaire

Jusqu'à récemment il existait une façon globale et sommaire de traiter les chiffres de la population scolaire du primaire et du secondaire: pour fins de calcul rapide, on estimait la population francophone à 80% de la population scolaire. La population scolaire anglophone, ainsi évaluée à 20% de la population étudiante, se partageait, en gros, également entre catholiques d'une part et protestants et autres d'autre part.

1. Comité catholique, *L'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral dans l'école catholique*, mai 1982.
2. Comité catholique, *L'école publique catholique dans un système scolaire en évolution*, juillet 1982.
3. Gouvernement du Québec, *L'école québécoise. Une école communautaire et responsable*, juin 1982.

Mais la situation change. Plusieurs facteurs tels que l'émigration, la baisse de la natalité et les effets de la Loi 101 ont modifié les proportions.

En 1981-1982, au primaire et au secondaire, sur une population scolaire de 1 091 112 élèves, ceux qui fréquentent une école dont la langue d'enseignement est l'anglais représentent 13,4% de la clientèle (146 754). Ce groupe se partage entre 47,4% d'Anglo-catholiques et 52,6% d'Anglo-protestants et autres. Les Anglo-catholiques (69 561) représentent 6,4% de l'ensemble de la population scolaire, les Anglo-protestants et autres, 7%. La grande majorité des élèves anglo-catholiques fréquentent les 168 écoles anglo-catholiques. Environ 15,7% d'entre eux fréquentent l'école protestante⁴.

2. Les structures scolaires

• *Les commissions scolaires*

Le nombre d'élèves anglo-catholiques est comparable au nombre d'élèves anglo-protestants. Les Anglo-catholiques soulignent le fait que, malgré cette parité numérique de la population scolaire, les Anglo-protestants bénéficient d'une structure scolaire propre, ce dont ne jouissent pas les Anglo-catholiques.

• *Les ententes avec les Anglo-protestants*

Selon les chiffres de la Direction de l'enseignement catholique du ministère de l'Éducation, pour 1980-1981, 11 775 élèves catholiques fréquentent une école relevant d'une commission scolaire pour protestants. Or à partir de certaines évaluations approximatives, on peut estimer à environ 7 000 le nombre des élèves qui fréquentent des écoles où existe une entente, élaborée conformément au protocole d'entente établie par les comités confessionnels.

Par ailleurs environ 5 000 élèves catholiques fréquentent des écoles protestantes où une pareille entente n'existe pas. Le Comité catholique s'explique mal l'absence d'une telle entente concernant ces élèves que l'on retrouve surtout à Montréal.

Le Comité catholique remarque aussi que les délais prescrits pour élaborer les ententes ne sont pas toujours respectés. De plus la manière quasi automatique de renouveler certaines ententes à pour conséquence d'esquiver une évaluation souhaitable de l'entente et de mener à une signature qui n'aura pas engagé suffisamment les Anglo-catholiques concernés.

4. Ces données statistiques nous ont été fournies par la Direction de l'enseignement catholique du ministère de l'Éducation.

- *Des situations particulières*

En 1981-1982, la Direction de l'enseignement catholique dénombre 31 écoles protestantes à forte population catholique. Vingt-sept (27) de ces écoles ont même une population catholique plus nombreuse que la population scolaire protestante.

À première vue, ces situations étonnent. Elles sont, pour le moins, ambiguës. Avant de les corriger, il faudrait sans doute examiner chaque cas en particulier. Certaines situations s'expliquent probablement par le contexte historique, social et culturel du milieu et elles semblent avoir été acceptées par le milieu. Il serait cependant important de les examiner de plus près.

3. Les doléances des Anglo-catholiques

En plusieurs endroits, notamment où les Anglo-catholiques sont plus nombreux, les commissions scolaires leur fournissent le personnel voulu pour l'enseignement religieux, pour l'animation pastorale et pour le soutien des activités d'éducation chrétienne.

En d'autres endroits, les Anglo-catholiques déplorent l'insuffisance de ressources et d'appui, en particulier là où la communauté anglo-catholique est restreinte et dans certains cas d'ententes avec les Anglo-protestants.

Les affirmations générales concernant la situation scolaire des Anglo-catholiques risquent d'être trop globales et de manquer de nuances. On peut cependant déceler, chez un grand nombre d'Anglo-catholiques, quelques points précis sur lesquels portent principalement leurs doléances.

- *Représentation*

Les Anglo-catholiques aimeraient avoir une meilleure représentation dans les lieux décisionnels. Ils se sentent minoritaires partout: les commissions scolaires pour catholiques sont à mentalité francophone et les commissions scolaires pour protestants, de langue anglaise, ont une autre conception du rôle de l'école concernant l'éducation religieuse.

Au sein des commissions scolaires et dans les situations d'ententes avec les Anglo-protestants, ils déplorent que le mode de représentation soit inadéquat à leur égard et qu'ils ne puissent pas avoir une voix représentative qui leur permette de marquer suffisamment les décisions qui les concernent.

- *Matériel didactique*

Les enseignants dans les écoles anglo-catholiques éprouvent de sérieuses difficultés lorsqu'ils doivent appliquer des programmes officiels qui ne sont pas encore traduits en anglais. En outre ils aimeraient que les guides

pédagogiques et les instruments didactiques dépassent la simple traduction et deviennent des adaptations à leur mentalité.

Pour l'enseignement religieux catholique au primaire, les écoles utilisent la série *Come to the Father*. On prévoit des adaptations de *Avec Dieu sur nos chemins* pour la 6e année du primaire et de *Vers une Terre nouvelle* en 1ère année du secondaire. Au secondaire, on utilise plusieurs manuels édités aux États-Unis et en Ontario.

Ces efforts ne corrigent la situation qu'en partie. Les nouveaux programmes en élaboration rendront nécessaire un tout nouveau matériel didactique. Le Comité catholique note avec satisfaction que des consultants anglo-catholiques participent actuellement à l'élaboration du nouveau programme d'études en enseignement religieux catholique, au primaire et au secondaire. Les problèmes concernant le matériel didactique resteront quand même aigus. La faible population numérique des Anglo-catholiques rend difficile la production de matériel approprié. À cause du marché limité, les maisons d'édition ont besoin de soutien financier pour rentabiliser la publication de ce matériel d'enseignement religieux pour les Anglo-catholiques du Québec.

• *Garanties juridiques concernant l'éducation catholique*

Le débat actuel sur l'école suscite de l'insécurité et de l'inquiétude chez les Anglo-catholiques. Ils tiennent à leurs écoles catholiques. Là où ces écoles ne sont pas possibles à cause de la faible densité de population, ils comptent au moins sur un enseignement religieux, qui soit catholique et de qualité, et aussi sur des services d'animation pastorale. Même s'ils partagent la même identité linguistique avec d'autres communautés religieuses anglophones, ils ne veulent pas être confondus avec elles quand il s'agit de l'éducation religieuse de leurs enfants. Ils tiennent au respect de ce qui leur est propre: leur foi catholique.

• *Régime d'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral*

En juin 1982, le Comité catholique faisait connaître publiquement son intention de modifier certains articles de son Règlement concernant les écoles reconnues comme catholiques de manière à ce qu'un régime d'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral soit instauré à toutes les années du primaire et du secondaire⁵. Le Comité catholique constate que nombre d'Anglo-catholiques n'apprécient pas cette décision.

Beaucoup d'Anglo-catholiques n'avaient pas aimé la clause d'exemption. Ils aiment encore moins le régime d'option dans une école reconnue et

5. Comité catholique, *L'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral dans l'école catholique*, mai 1982.

identifiée comme catholique. Ils préfèrent que les catholiques, qui ne veulent pas d'enseignement religieux catholique, fréquentent l'école protestante, habituellement accessible. Ainsi l'école catholique, pensent-ils, reste fidèle à son concept d'école catholique, en imposant l'enseignement religieux catholique à tous. La liberté de choix reste intacte, disent-ils, lorsqu'elle s'exerce dans le choix entre l'école catholique qui donne un enseignement religieux catholique et l'école protestante qui donne un enseignement commun à toutes les confessions religieuses et un enseignement moral. On note que dans les écoles anglo-catholiques il y a peu et même pas d'exemption de l'enseignement religieux.

Le Comité catholique est conscient de ces réactions des Anglo-catholiques. Elles font comprendre que la foi catholique est pour eux un facteur de différenciation. C'est pourquoi il importe de bien respecter ce facteur dans les garanties juridiques concernant l'éducation religieuse à l'école.

4. Les attentes des Anglo-catholiques concernant l'éducation catholique

- *Un trait dominant: recherche d'une éducation catholique de qualité*

Les Anglo-catholiques vivent des situations variées dans le système québécois d'éducation. On les retrouve en de grosses et de petites écoles catholiques. Un certain nombre fréquentent des écoles catholiques francophones. D'autres fréquentent des écoles protestantes, tantôt avec entente, tantôt sans entente. En certains milieux ils sont bien servis, en d'autres ils doivent lutter. Ici, densité importante, surtout à Montréal et là, petites communautés noyées dans un ensemble franco-catholique ou anglo-protestant.

Sans éclat mais de façon active, ils s'adaptent à des aménagements scolaires multiples, tirant avec réalisme le meilleur parti de la situation. S'ils sont en petit nombre, ils sont réduits à des concessions qui ne représentent pas l'idéal auquel ils aspirent.

Mais *un trait demeure constant: ils tiennent à l'éducation catholique de leurs enfants, sous la meilleure forme possible* et en communion de pensée avec l'Église. Ils veulent une école fidèle à la conception chrétienne de l'homme et de la vie et aux valeurs chrétiennes. Ils croient à un rôle important de l'école à l'égard de l'éducation de la foi de leurs enfants.

- *Une volonté ferme: maintien d'écoles catholiques*

Les Anglo-catholiques tiennent aux écoles catholiques. Ils considèrent que c'est la meilleure formule d'éducation chrétienne qu'ils désirent pour leurs enfants. Ils font parfois des compromis, mais tous les compromis sont acceptés par nécessité, nullement par mésestime de l'école catholique.

Ils sont conscients de la baisse numérique de la population anglophone. Beaucoup de petites écoles ne pourront pas tenir le coup. Des regroupements avec les protestants deviennent nécessaires, dans le respect de leur identité catholique. Au fond ils se sentent responsables de donner à leurs enfants une école qui puisse être de qualité et de culture anglaise.

Cette école peut-elle être catholique? Si oui, ils veulent la réaliser absolument. Si non, ils recherchent des aménagements qui préservent un enseignement religieux catholique de qualité et un bon service d'animation pastorale.

• ***Un trait particulier: conception de l'éducation religieuse distincte de celle des Anglo-protestants***

Parlant la même langue, les communautés anglophones se différencient, cependant, au plan culturel, par des traits ethniques et religieux distincts.

C'est particulièrement vrai de l'éducation religieuse. Pour les Anglo-protestants l'éducation de la foi ne fait pas vraiment partie du projet éducatif scolaire; ils y voient plutôt une responsabilité réservée à la famille et aux églises. Dans son dépliant intitulé *L'école publique protestante de langue française*, le Comité protestant écrit: « L'école publique protestante, en ce qui concerne l'enseignement religieux et moral, assume la fonction d'information sur les valeurs morales et religieuses qui sont vécues par notre société. La formation religieuse proprement dite est réservée aux parents et à l'église⁶. »

Pour les Anglo-catholiques au contraire, l'école a un rôle important à jouer dans l'éducation de la foi. Ils lui donnent la responsabilité de dispenser à leurs enfants une éducation religieuse précise et authentiquement catholique. Ils désirent que leurs écoles soient des écoles catholiques, partout où cela est possible. Ils ne veulent pas se retrouver dans des écoles anglophones qui leur feraient partager un enseignement religieux et moral uniforme pour toutes les confessions religieuses. Pour les écoles de leurs enfants, il comptent sur des garanties juridiques qui leur accordent un enseignement religieux catholique et une animation pastorale. À cet égard, ils ont transmis au Comité catholique des attentes explicites: un enseignement religieux catholique de qualité donné par des professeurs qualifiés qui puissent bénéficier d'activités de perfectionnement; une animation pastorale de qualité fournie par des animateurs de pastorale mandatés par l'Église catholique; l'insertion des activités d'enseignement religieux et d'animation pastorale dans le cadre régulier de l'école; un soutien pédagogique adéquat de la commission scolaire et du ministère de l'Éducation; une représentation proportionnelle chez les cadres et les professionnels.

6. Comité protestant, *L'école publique protestante de langue française*, article 4, 4e paragraphe.

5. Recommandations du Comité catholique

Le Comité catholique présentera prochainement des recommandations concernant la confessionnalité dans la proposition gouvernementale du Livre blanc: *L'école québécoise. Une école communautaire et responsable*. Le présent document et les recommandations qui suivent ne visent pas un propos aussi large. De l'analyse de situation et des attentes des Anglo-catholiques ressortent certaines recommandations. Faites dans le contexte juridique actuel, elles gardent cependant leur valeur, dans toute modification législative qui vise le respect des droits et la qualité de l'école. Voici donc quelques recommandations que le Comité catholique juge utiles pour que soient considérées les attentes légitimes des Anglo-catholiques.

- 5.1 *Que toute politique de répartition d'écoles tienne compte de la volonté des Anglo-catholiques d'être servis par des écoles anglo-catholiques, partout où le nombre d'élèves les rend possibles.*
- 5.2 *Que les commissions scolaires s'assurent que les personnels affectés à l'enseignement religieux et à l'animation pastorale auprès des Anglo-catholiques aient les qualifications requises et bénéficient d'activités de perfectionnement et de soutien.*
- 5.3 *Que les autorités scolaires, à tous les paliers d'administration, se préoccupent d'organiser un enseignement religieux catholique et une animation pastorale de qualité, dans les écoles que les Anglo-catholiques partagent avec d'autres confessions religieuses.*
- 5.4 *Que les diverses autorités scolaires accordent aux Anglo-catholiques une représentation équitable, dans les lieux décisionnels ainsi que dans les postes de direction et de services.*
- 5.5 *Que le ministère de l'Éducation voit à fournir les traductions anglaises des programmes et des guides pédagogiques lors de l'entrée en vigueur de ces programmes et de ces guides pédagogiques.*
- 5.6 *Que le ministère de l'Éducation, dans la mesure du possible, adapte les guides pédagogiques et le matériel didactique en enseignement religieux et en animation pastorale à la mentalité des Anglo-catholiques.*
- 5.7 *Que le ministère de l'Éducation accorde, si nécessaire, un soutien financier aux maisons d'édition, en vue de soutenir la publication de matériel d'enseignement religieux catholique pour ce marché limité que constituent les Anglo-catholiques.*

MEMBRES DU COMITÉ CATHOLIQUE

Lucien BEAUCHAMP
Président du Comité
Salaberry-de-Valleyfield

Denise BÉLANGER
Parent
Cap-de-la-Madeleine

Jean-Guy BISSONNETTE
Vicaire général du Diocèse
de Saint-Jean—Longueuil
Longueuil

Yvon CHERRIER
Chef de l'approvisionnement
des films
Radio-Canada
Île Bizard

Noëlla CRÉPEAU-CLERMONT
Professeur à l'école
Joseph-François-Perreault
Rosemont

Rita DUBÉ
Conseillère pédagogique en
enseignement moral et religieux
à la C.S.R. de l'Estrie
Saint-Denis-de-Brompton

Bernard FORTIN
Directeur
Office de la famille de Montréal
Rosemont

Pierre GAUDETTE
Professeur à la Faculté de
Théologie
Université Laval
Sillery

André GAUMOND
Curé de la paroisse Saint-Pamphile
Saint-Pamphile

Denise HÉBERT
Conseillère en animation
au Petit Séminaire de Québec
Sainte-Foy

Joseph HOFBECK
Professeur de théologie à
l'Université Concordia
Pierrefonds

Marie-Alice LUPIEN
Infirmière à l'hôpital
Le Gardeur
Saint-Sulpice

Fernand PARADIS
Directeur général
Commission des écoles catholiques
de Québec
Québec

Pascal PARENT
Curé de la paroisse Sainte-Blandine
Sainte-Blandine

Charles VALOIS (Mgr)
Évêque de Saint-Jérôme
Saint-Jérôme

Richard BROSSEAU
Sous-ministre associé
Ministère de l'Éducation
Québec

Guy MALLETTTE
Secrétaire

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION



QCSE005490